

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT OU ILOT

LOT/ILOT	surface d'emprise au sol (m²)		surface du scellement (m²)		surface de l'édifice (m²)		surface constructible brute (m²)		type et nombre de logements		nombre de niveaux	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	type	nombre	min.	max.

DÉLIMITATION DU PAP ET DES ZONES DU PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

COURBES DE NIVEAU

- terrain existant
- - - terrain remodelé

NOMBRE DE NIVEAU

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- *1, 2...R nombre d'étages en retrait

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

- ha - x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hht - x hauteur hors tout de x mètres

TYPE, DISPOSITIONS ET NOMBRE DES CONSTRUCTIONS

- x - mi x maisons isolées
- x - mj x maisons jumelées

TYPE ET NOMBRE DE LOGEMENT

- x - u x logements de type unifamilial

FORMES DE TOITURE

- tp toiture plate

GABARIT DES IMMEUBLES (PLAN/COUPES)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limite de surfaces constructibles pour dépendances
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant-corps

DELIMITATION DES LOTS/ILOTS

- lot projeté
- flot projeté

DEGRE DE MIXITE DES FONCTIONS

- x/y pourcentage minimale en surface construite brute à côté en usage de logement par construction
- x/y pourcentage minimale et maximale en surface construite brute de logement par construction
- x/y pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS ET PUBLICS

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- espace extérieur pouvant être scellé
- espace extérieur pouvant être dédié au stationnement
- espace extérieur pouvant être dédié à des activités sportives
- zone de circulation de type zone de rencontre ou zone de rencontre

PLANTATIONS ET MURETS

- arbre à moyennes ou hautes tiges projetés
- arbre à moyennes ou hautes tiges à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

SERVITUDES

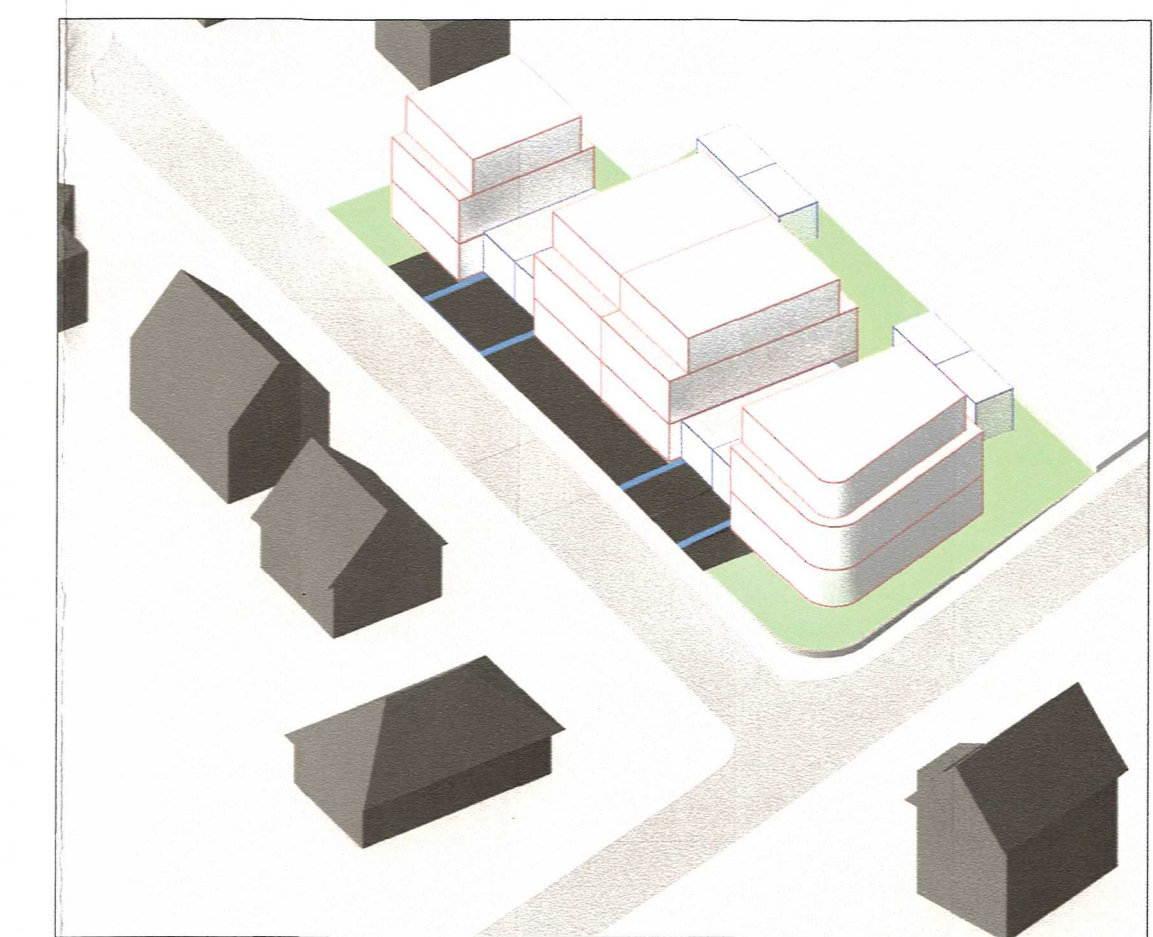
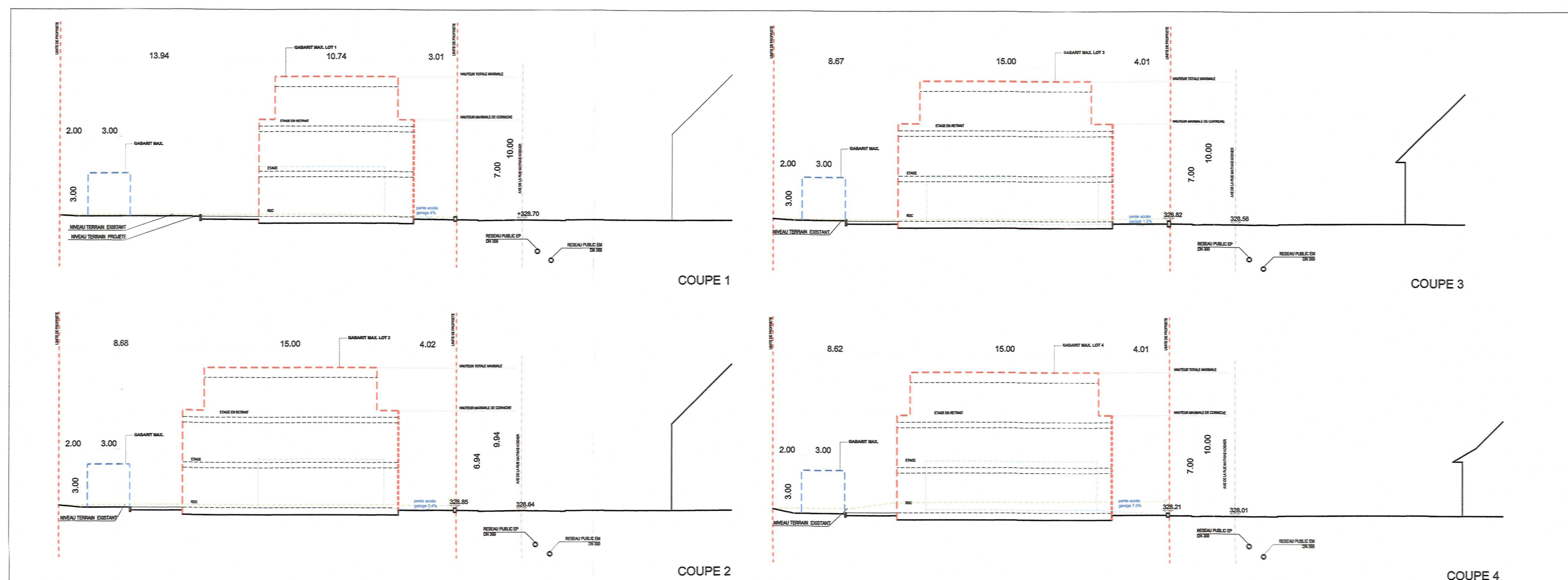
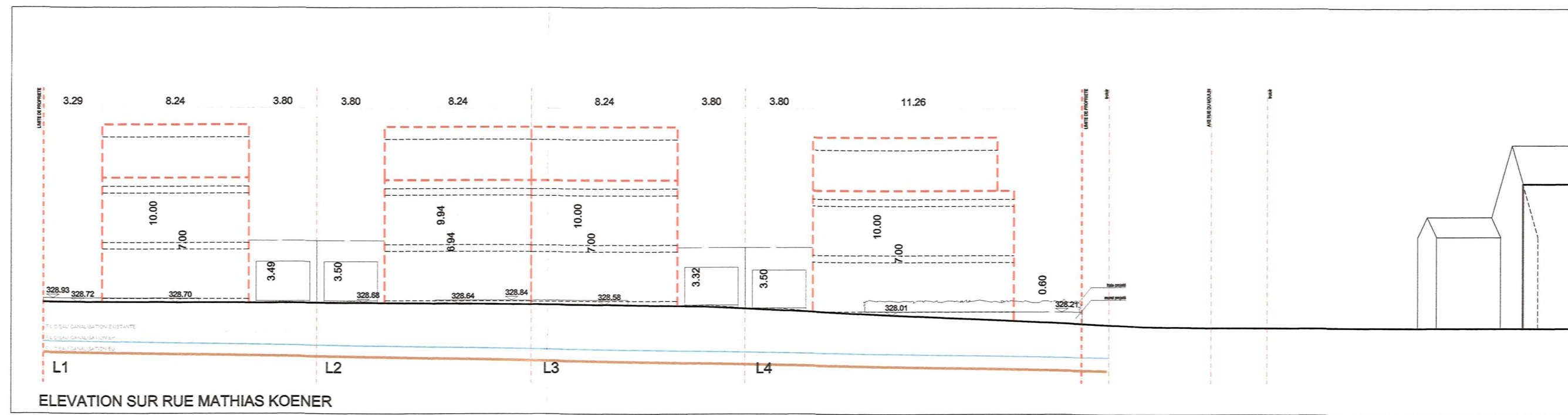
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément d'art de nature ou de caractère

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

- ||||| relation à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisations pour eaux pluviales
- canalisations pour eaux usées
- canalisations pour eaux mixtes
- fossés ouverts pour eaux pluviales

LEGENDE SUPPLEMENTAIRE

- HPA Surface hors périmètre de l'agglomération
- Zone d'habitation à densité faible



AXONOMETRIE GENERALE

SURFACE TOTALE P.A.P. 14.54 a

LOT 1		3.48 a		LOT 3		3.33 a	
-	122 m²	-	281 m²	-	170 m²	-	392 m²
165 m²	1 - mi	-	1 - u	215.00 m²	1 - mj	-	1 - u
tp	ha-07.00 hht-10.00	-	II + 1R	tp	ha-07.00 hht-10.00	-	II + 1R

Surface du lot hors périmètre de l'agglomération: 68.47 m²
2 emplacements par logement

LOT 2		3.33 a		LOT 4		4.39 a	
-	157 m²	-	380 m²	-	191 m²	-	453 m²
203 m²	1 - mj	-	1 - u	237.00 m²	1 - mi	-	1 - u
tp	ha-06.98 hht-09.98	-	II + 1R	tp	ha-07.00 hht-10.00	-	II + 1R

2 emplacements par logement

Référence: 17992/48c
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 18.09.2017
Le Ministre de l'Intérieur
Dan REISCH

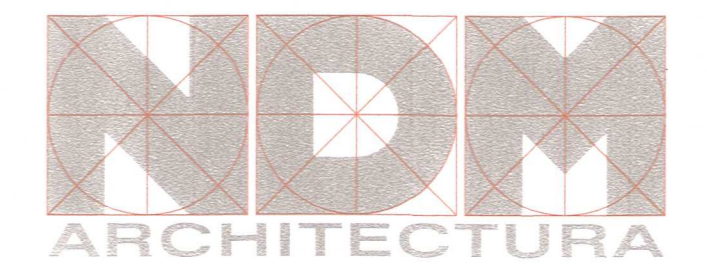
CE PROJET CONCERNE UNIQUEMENT L'AUTORISATION DE BATIR.

TOUTES EVALUATIONS D'ORDRE STATIQUE CONCERNANT LE BATIMENT LUI MEME, SON ASSISE AINSI QUE SES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SONT A ETUDIER PAR DES INGENIEURS AGREES.

TOUTES MESURES SONT A VERIFIER SUR SITE AVANT LE DEBUT DE L'EXECUTION.

LA POSITION ET LE DIMENSIONNEMENT DE TOUTS LES RESEAUX EXISTANTS AINSI QUE DE LEUR RACCORDEMENT SONT A VERIFIER SUR SITE AVANT LE DEBUT DE L'EXECUTION.

ARCHITECTURE URBANISME ARCHITECTURE D'INTERIEUR ECOLOGIE



179, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG - TEL. 452780/FAX. 452775
AUTORISATION D'ETABLISSEMENT ARCHITECTE N.109648 - AUTORISATION D'ETABLISSEMENT URBANISME/AMENAGEUR N. 0013060401

MAITRE DE L'OUVRAGE	UGL PARTNERS
PROJET	PAP POUR LA CONSTRUCTION DE 4 MAISONS UNIFAMILIALES
SITUATION	2,4 RUE MATHIAS KOENER, KOERICH
PLAN	PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER
ECHELLE	DIN A1 - 1/250

DATE 16/06/2017 1

PLAN DU 03 03 2017 MODIFIE SELON L'AVIS DE LA CELLULE D'EVALUATION DU 10 MAI 2017

ARCHITECTE MAITRE DE L'OUVRAGE

(Signatures)